

CALENDRIER 2025

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Soignies • Estinnes •
Merbes-le-Château •
Seneffe • Binche**

Cuisiner en mode Zéro Déchet,
réaliser vos produits d'hygiène et ménagers,
apprivoiser les couches lavables,
commencer un compost dans votre jardin...

Toute l'année, Hygea vous accompagne !

Compostage



Zéro Déchet



Couches lavables





Calendrier des collectes en 2025



Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur ou en vrac (dérogations uniquement)



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être **placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle** et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

BINCHE : Zone A : Binche (sauf habitations situées en zone C), Bray, Péronnes, Waudrez, rue de Merbes (sauf habitations situées en zone C)

Zone B : Buvrines (sauf rue de Merbes), Epinois, Leval, Ressaix, Chaussée Bruneault

Zone C : Voir liste des rues concernées en page 3

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A, B ET C	Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le vendredi	4, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 26	3, 9, 16, 23, 31	6, 14, 20, 27	4, 11, 18, 26	1, 8, 16, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 15, 21, 28	6, 12, 19, 27
	PMC	Toutes les 2 semaines, le vendredi	4, 17, 31	14, 28	14, 28	11, 26	9, 23	6, 20	4, 18	1, 16, 29	12, 26	10, 24	7, 21	6, 19
	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	10, 24	7, 21	7, 21	4, 18	3, 16, 31	14, 27	11, 26	8, 22	5, 19	3, 17, 31	15, 28	12, 27
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	4, 31	28	28	26	23	20	18	16	12	10	7	6
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	17	14	14	11	9	6	4	1, 29	26	24	21	19
ZONE C	Papiers-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le vendredi	10, 24	7, 21	7, 21	4, 18	3, 16, 31	14, 27	11, 26	8, 22	5, 19	3, 17, 31	15, 28	12, 27

Collecte dans les recyparc :



Vélos :
19 avril (3ème samedi)

Jouets :

18 octobre (3ème samedi)



Grand Nettoyage de Printemps
du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be



Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 4/1 au lieu du 3/1
Le 26/4 au lieu du 25/4
Le 3/5 au lieu du 2/5
Le 31/5 au lieu du 30/5
Le 14/6 au lieu du 13/6
Le 26/7 au lieu du 25/7
Le 16/8 au lieu du 15/8
Le 15/11 au lieu du 14/11
Le 6/12 au lieu du 5/12
Le 27/12 au lieu du 26/12

Déchets résiduels

Le 3/5 au lieu du 2/5
Le 31/5 au lieu du 30/5
Le 14/6 au lieu du 13/6
Le 26/7 au lieu du 25/7
Le 15/11 au lieu du 14/11
Le 27/12 au lieu du 26/12

Sac Bleu (PMC)

Le 4/1 au lieu du 3/1
Le 26/4 au lieu du 25/4
Le 16/8 au lieu du 15/8
Le 6/12 au lieu du 5/12

Papiers-cartons (conteneur)

Le 4/1 au lieu du 3/1 (zone A)
Le 26/4 au lieu du 25/4 (zone A)
Le 16/8 au lieu du 15/8 (zone A)
Le 6/12 au lieu du 5/12 (zone A)

Papiers-cartons (vrac)

Le 3/5 au lieu du 2/5
Le 31/5 au lieu du 30/5
Le 14/6 au lieu du 13/6
Le 26/7 au lieu du 25/7
Le 15/11 au lieu du 14/11
Le 27/12 au lieu du 26/12

Noms des rues qui se situent dans la zone C (zone de dérogations).

Arayou (Rue de l')
Archers (Rue des)
Arquebusiers (Rue des)
(jusqu'au 39 côté impair et 100 côté pair)
Bard (Rue)
Biche (Rue de la)
Biseau (Rue de)
Bon Secours (Rempart)
Bonnes Femmes (Rue des)
Boucheries (Rue des)
Boulevards (Rue des)
Boussart (Rue)
Brasseries (Rue des)
Bruxelles (Rue de)
(jusqu'au 25 côté impair et 32 côté pair)

Burlet (Avenue de)
Cafou (Ruelle à)
Carlo-Mahy (Rue)
Carlo-Mahy (Ruelle)
Cerf (Rue du)
Charles Delière (Avenue)
Cygne (Rue du)
Déportation (Rue de la)
Docteur Schweitzer (Rue du)
Ecoliers (Rue des)
Eugène Derbaix (Place)
Fontaine de Jouvence (Rue)
(jusqu'au 5 côté impair et 6 côté pair)
Gaieté (Rue de la)
Gargotte (Chemin de la)

Gilles Binchois (Rue)
Grand Place
Halle aux Filets (Rue de la)
Haute (Rue)
Hure (Rue de la)
Jean Derave (Avenue)
Louis Buisseret (Rue)
Lucien Roland (Rue)
Marché aux Herbes (Rue du)
Marché aux Poulets (Rue du)
Masures (Rue des)
Merbes (Rue de)
(jusqu'au 99 côté impair et 130 côté pair)
Mons (Route de) (BIN)
(jusqu'au 125 côté impair et 94 côté pair)

Montagne (Rue de la)
Morts (Ruelle aux)
Mourdreux (Rue aux)
(uniquement du côté impair des numéros 1 à 17)
Notre-Dame (Rue)
Notre-Dame de Lorette (Rue)
Oie (Rue de l')
Orphelins (Rue des)
Pastures (Allée des)
Pastures (Rue des)
Pépière (Rue de la)
Phénix (Rue du)
Pont de Bois (Rue du)
Pont Martine (Rue du)
(jusqu'au 37 côté impair et 30 côté pair)

Posty (Faubourg du)
Récollets (Rue des)
Régence (Rue de la)
Ressaix (Rue de)
Robiano (Rue de)
Saint-Georges (Rempart)
Saint-Georges (Rue)
Saint-Jacques (Rue)
Saint-Moustier (Rue du)
Saint-Paul (Faubourg)
Saint-Paul (Rue)
Saint-Ulgiste (Rue)
Saint-Ursmer (Rue)
Sainte-Anne (Ruelle)
Sainte-Aumône (Rue)

Savoie (Rue de)
Sebille (Rue de)
Senzeilles (Rue de)
Tanneries (Rue des)
Triperie (Rue de la)
Trois Escabelles (Rue des)
Versailles (Rue de)
Victoire (Rue de la)
Vieux Sourdiau (Rue du)
Wanderpepen (Avenue)



Calendrier des collectes en 2025



Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être **placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle** et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

ESTINNES : **Zone A** = Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec, Chaussée Bruneault (Haulchin)
Zone B = Croix-lez-Rouveroy, Haulchin, Fauroeux, Peissant, Rouveroy et Vellereille-les-Brayeux

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A ET B	Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le mercredi	2, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 24, 30	7, 14, 21, 28	4, 12, 18, 25	2, 9, 16, 24, 30	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 13, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31
	PMC	Toutes les 2 semaines, le mercredi	2, 15, 29	12, 26	12, 26	9, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31
	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le mercredi	2, 15, 29	12, 26	12, 26	9, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le mercredi	15	12	12	9	7	4	2, 30	27	24	22	19	17
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le mercredi	2, 29	26	26	24	21	18	16	13	10	8	5	3, 31

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 2/1 au lieu du 1/1
Le 24/4 au lieu du 23/4
Le 12/6 au lieu du 11/6
Le 24/7 au lieu du 23/7
Le 13/11 au lieu du 12/11

Déchets résiduels

Sac Bleu (PMC)
Papiers-cartons (zone B)
Le 2/1 au lieu du 1/1
Le 24/4 au lieu du 23/4

Collecte dans les recyparcs :



Vélos :
19 avril (3ème samedi)



Jouets :
18 octobre (3ème samedi)



Grand Nettoyage de Printemps
du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be



Calendrier des collectes en 2025



Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille à **partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être **placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle** et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

MERBES-LE-CHÂTEAU : Zone A = La Buissière, Fontaine Valmont et 3 rues (rue de l'Hôpital, rue des Marais, rue des Bouveries)
Zone B = Merbes-Sainte-Marie et Merbes-Le-Château

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A ET B	Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le mercredi	2, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 24, 30	7, 14, 21, 28	4, 12, 18, 25	2, 9, 16, 24, 30	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 13, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31
	PMC	Toutes les 2 semaines, le vendredi	10, 24	7, 21	7, 21	4, 18	3, 16, 31	14, 27	11, 26	8, 22	5, 19	3, 17, 31	15, 28	12, 27
	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le mercredi	2, 15, 29	12, 26	12, 26	9, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	10	7	7	4	3, 31	27	26	22	19	17	15	12
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le vendredi	24	21	21	18	16	14	11	8	5	3, 31	28	27

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 2/1 au lieu du 1/1
 Le 24/4 au lieu du 23/4
 Le 12/6 au lieu du 11/6
 Le 24/7 au lieu du 23/7
 Le 13/11 au lieu du 12/11

Déchets résiduels

Le 2/1 au lieu du 1/1
 Le 24/4 au lieu du 23/4

Sac Bleu (PMC)

Le 3/5 au lieu du 2/5
 Le 31/5 au lieu du 30/5
 Le 14/6 au lieu du 13/6
 Le 26/7 au lieu du 25/7
 Le 19/9 au lieu du 18/9
 Le 15/11 au lieu du 14/11
 Le 27/12 au lieu du 26/12

Papiers-cartons (zone A)

Le 3/5 au lieu du 2/5
 Le 31/5 au lieu du 30/5
 Le 26/7 au lieu du 25/7
 Le 19/9 au lieu du 18/9
 Le 15/11 au lieu du 14/11

Papiers-cartons (zone B)

Le 14/6 au lieu du 13/6
 Le 27/12 au lieu du 26/12

Collecte dans les recyparcs :



Vélos :
19 avril (3ème samedi)



Jouets :
18 octobre (3ème samedi)



Grand Nettoyage de Printemps du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be





Calendrier des collectes en 2025



Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur ou en vrac (dérogations uniquement)



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille à **partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être **placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle** et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

SOIGNIES : Zone A = Soignies, Horrues

Zone B = Casteau, Thieusies, Naast, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Neufvilles

Dérogations : Voir liste des rues concernées en page 7

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A, B ET DÉROGATIONS	Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le jeudi	3, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 25	2, 8, 15, 22, 30	5, 13, 19, 26	3, 10, 17, 25, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 14, 20, 27	5, 11, 18, 26
	PMC	Toutes les 2 semaines, le jeudi	9,23	6,20	6,20	3,17	2,15,30	13,26	10,25	7,21	4,18	2,16,30	14,27	11,26
	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le jeudi	9,23	6,20	6,20	3,17	2,15,30	13,26	10,25	7,21	4,18	2,16,30	14,27	11,26
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le jeudi	23	20	20	17	15	13	10	7	4	2,30	27	26
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le jeudi	9	6	6	3	2,30	26	25	21	18	16	14	11
DÉROGATIONS	Papiers-cartons (en vrac)	Toutes les 2 semaines, le jeudi	9,23	6,20	6,20	3,17	2,15,30	13,26	10,25	7,21	4,18	2,16,30	14,27	11,26

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 3/1 au lieu du 2/1
Le 25/4 au lieu du 24/4
Le 2/5 au lieu du 1/5
Le 30/5 au lieu du 29/5
Le 13/6 au lieu du 12/6
Le 25/7 au lieu du 24/7
Le 14/11 au lieu du 13/11
Le 5/12 au lieu du 4/12
Le 26/12 au lieu du 25/12

Déchets résiduels / Sac Bleu (PMC) / Papiers-cartons (vrac)

Le 2/5 au lieu du 1/5
Le 30/5 au lieu du 29/5
Le 13/6 au lieu du 12/6
Le 25/7 au lieu du 24/7
Le 14/11 au lieu du 13/11
Le 26/12 au lieu du 25/12

Papiers-cartons (conteneur)

Le 13/6 au lieu du 12/6 (zone A)
Le 26/12 au lieu du 25/12 (zone A)

Le 2/5 au lieu du 1/5 (zone B)
Le 30/5 au lieu du 29/5 (zone B)
Le 25/7 au lieu du 24/7 (zone B)
Le 14/11 au lieu du 13/11 (zone B)

Collecte dans les recyparc :



Vélos :
19 avril (3ème samedi)
Jouets :
18 octobre (3ème samedi)



Grand Nettoyage de Printemps
du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Noms des rues qui sont en dérogation

- | | | | | | |
|--|-----------------------------|---|--|--|--------------------------------|
| - Alfred Stekke (Rue) | - École Moderne (Rue de l') | - Joseph Wauters (Place) | - Nivelles (Chemin de)
<i>du n°1 au 19 et du n°2 au 6</i> | - Steenkerque (Rue de)
<i>jusqu'au sentier de Scaubecq
du n°1 au 47 et du n°2 au 48</i> | - Vicaire (Ruelle du) |
| - Artistes (Venelle des) | - Emile Vandervelde (Rue) | - Legros (Rempart) | - Orphelins (Rue des) | - Sucrerie (Rue de la) | - Vieux Cimetière (Rempart du) |
| - Audiger (Rue d') | - Félix Eloy (Rue) | - Léon Hachez (Rue) | - Pierre-Joseph Wincqz (Rue) | - Tour Lette (Chemin du)
<i>(du n°2 au 78 = jusqu'à la rue Général
Henry et du n°1 au 47 = jusqu'au Sentier
de Naast, Motte aux Mégalithes)</i> | |
| - Billaumont (Rue) | - Ferrer (Rue) | - Lombard (Rue du) | - Régence (Rue de la) | - Van Zeeland (Place) | |
| - Brogniez (Ruelle)
<i>uniquement les n° 1 et 3</i> | - Général Henry (Rue) | - Martyrs de Soltau (Rue des) | - Scaffart (Ruelle) | - Verte (Place) | |
| - Chanoine Scarmure (Rue du) | - Grand'Place | - Millénaire (Place du) | - Scaubecq (Sentier du)
<i>le n°1A et du n°2 au 10</i> | | |
| - Clerbois (Rue) | - Grégoire Wincqz (Rue) | - Mons (Rue de) | - Station (Rue de la) | | |
| - Cul de Sac (Rue du) | - Henry Leroy (Rue) | - Neufvilles (Rue de) <i>du n°2 au 10</i> | | | |
| | - Jardins (Rue des) | - Neuve (Rue) | | | |



Calendrier des collectes en 2025



Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30 (4h30 en été). Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels et les PMC doivent être **déposés à la limite du chantier**. Exceptionnellement les papiers-cartons, habituellement collectés via conteneurs, peuvent être déposés en vrac toutes les 4 semaines (dates collectes de votre calendrier). Plus d'infos auprès de votre administration communale.

Faites en sorte que vos sacs de déchets organiques, vos sacs de déchets résiduels, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs. Les sacs verts de déchets organiques peuvent être **placés dans un contenant qui ne doit pas être muni d'un couvercle** et ne peut pas dépasser la hauteur du sac.

SENEFFE : Zone A = Seneffe, Familleureux, Petit-Rœulx-Lez-Nivelles
Zone B = Arquennes, Feluy

DATES 2025		Fréquence des collectes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ZONES A ET B	Déchets organiques (sac vert)	Chaque semaine, le lundi	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 22, 28	5, 12, 19, 26	2, 10, 16, 23, 30	7, 14, 22, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
	PMC	Toutes les 2 semaines, le lundi	6,20	3,17	3,17,31	14,28	12,26	10,23	7,22	4,18	1,15,29	13,27	10,24	8,22
	Déchets résiduels (sac moka)	Toutes les 2 semaines, le lundi	6,20	3,17	3,17,31	14,28	12,26	10,23	7,22	4,18	1,15,29	13,27	10,24	8,22
ZONE A	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	6	3	3,31	28	26	23	22	18	15	13	10	8
ZONE B	Papiers-cartons (en conteneur)	Toutes les 4 semaines, le lundi	20	17	17	14	12	10	7	4	1,29	27	24	22

Attention aux jours de collecte reportés

Déchets organiques

Le 22/4 au lieu du 21/4
Le 10/6 au lieu du 9/6
Le 22/7 au lieu du 21/7

Déchets résiduels Sac Bleu (PMC)

Le 10/6 au lieu du 9/6
Le 22/7 au lieu du 21/7

Papiers-cartons (zone A)

Le 22/7 au lieu du 21/7

Papiers-cartons (zone B)

Le 10/6 au lieu du 9/6

Collecte dans les recyparc :



Vélos :
19 avril (3ème samedi)
Jouets :
18 octobre (3ème samedi)



Grand Nettoyage de Printemps
du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

Hygea vous accompagne pour consommer moins et mieux !

Toute l'année, votre intercommunale vous propose des ateliers Zéro Déchet (ZD) gratuits.

AU PROGRAMME :

- **Recettes de cuisine « anti-gaspi »** : Apprenez à utiliser vos aliments de manière optimale et à éviter le gaspillage alimentaire. Découvrez des astuces et des recettes faciles pour réinventer vos restes et économiser tout en respectant l'environnement.
- **Couches lavables pour bébé** : Informez-vous sur les alternatives durables aux couches jetables. Apprenez comment utiliser et entretenir les couches lavables, une solution économique et écologique pour vos tout-petits.
- **Confection de produits d'hygiène** : Fabriquez vos propres déodorants, bombes pour le bain et autres produits d'hygiène maison. Des recettes simples et naturelles pour prendre soin de vous tout en réduisant les emballages.
- **Confection de produits ménagers** : Apprenez à créer vos propres produits ménagers tels que spray multi-usage et lessive. Des solutions efficaces et écologiques pour un entretien de votre maison sans produits chimiques.

Pendant max. 2h, dans un environnement bienveillant, vous bénéficierez des conseils de nos expertes. A la demande des communes participantes, d'autres thématiques peuvent être envisagées (organiser une fête ZD...)

Retrouvez toutes les dates sur www.hygea.be
Plus d'information via prevention@hygea.be



Prévention
-HYGEA-

Déchets
résiduels

Accessible 7j/7
24h/24

Plusieurs
conteneurs
dans l'espace
public

Badge d'accès
comportant
20 ouvertures
pour 10,80€



Les points d'apport volontaire

(PAV) sont des conteneurs fixes et équipés d'un tiroir, dans lesquels vous pouvez venir déposer, **7J/7** et **24h/24**, vos déchets résiduels (langes, moules, etc.). Vos déchets peuvent être déposés en vrac ou dans n'importe quel autre sac, pas dans un sac payant estampillé Hygea.

Afin d'accéder à ces PAV, il faut vous munir d'un badge d'accès. Une fois acheté via <https://webshop.hygea.be/> ou via un de nos commerçants-revendeurs, il vous est possible de le recharger sur <https://webshop.hygea.be/>

Bon à savoir :

- Ces badges ne sont pas fonctionnels pour les Clos et autres propriétés avec conciergerie
- Votre badge est lié à la commune sur laquelle vous résidez. Vous ne pouvez pas utiliser votre badge sur d'autres communes
- Votre badge n'est pas nominatif

1 badge d'accès = 10,80€ - 20 ouvertures



Recycle!

Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**

pour tout connaître
sur les collectes des déchets.



Une information ?
Une demande d'intervention ?
Une réclamation ?



0800/11 799

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou trionsmieux.be

Triez vos emballages en un clin d'œil

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

Collecte en porte-à-porte

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



CARTONS À BOISSONS



CE NE SONT PAS DES PMC APPORTÉZ-LES AU RECYPARC

- Les batteries et piles.
- Les appareils électro(n)iques (incl. Vapes, smartphones, ...).
- Les bonbonnes de gaz.
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner".
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants.
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, carburants, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8L.
- La frigolite.
- Autres objets.

ATTENTION !

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Points d'attention

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.



Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.



Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications.
- En zone de dérogation, mettez vos papiers dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

CE QUI EST INTERDIT DANS LES PAPIERS-CARTONS



Les papiers et cartons souillés • Les photos • Les papiers peints • Le papier aluminium



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

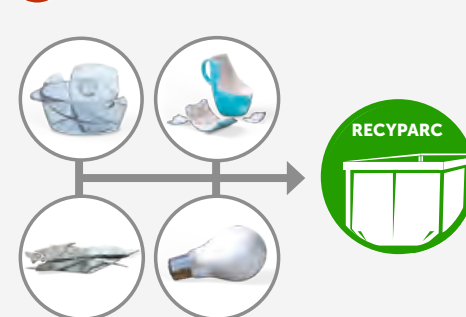
À déposer dans les bulles



Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé, ni couvercle ni bouchon. (les couvercles des bocaux vont dans le sac bleu).
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

CE QUI EST INTERDIT DANS LES BULLES À VERRE



Le verre résistant aux hautes températures • Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites • Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal) • Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.



Guide de tri des déchets résiduels

Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines ou via les points d'apport volontaire répartis dans la commune.

Déchets divers



Déchets d'hygiène



LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !

Interdits

- Déchets recyclables (organiques, PMC, etc.)
À jeter aux collectes sélectives.
- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)
À jeter dans les recyparc.



Plus d'infos au
0800/11 799
(n° gratuit) ou
www.hygea.be



Guide de tri des déchets organiques

Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.



Déchets de cuisine



Petits déchets de jardin



Autres déchets



Mouchoirs et serviettes en papier

Papier essuie-tout

Interdits

- Films en plastique
- Emballages en plastique
À jeter dans le sac bleu.
- Lingettes
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables
À jeter dans le sac moka des déchets résiduels.



En cas de mauvais contenu, retirez votre sac et présentez-le lors de la prochaine collecte après en avoir retiré le(les) intrus



Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**

pour tout connaître
sur les collectes des déchets.



Une information ?
Une demande d'intervention ?
Une réclamation ?



0800/11 799

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou trionsmieux.be

Y'A PAS MARQUÉ RECYPARC ICI !



**STOP AUX DÉPÔTS CLANDESTINS AUX PIEDS DES BULLES À VERRE.
MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI.**